

FLASH INFO CFDT

NE PERDEZ PAS VOS HEURES DIF !

Le 30 juin prochain toutes les heures DIF (Droit individuel à la formation) non utilisées et encore disponibles s'annuleront automatiquement. Pour les conserver et pouvoir en bénéficier, vous devez les transférer sur le portail ou l'application mobile Mon Compte formation.



NE PERDEZ PAS VOS HEURES DIF !
Reportez-les sur votre CPF
AVANT LE 30 JUIN 2021

DIF : Droit individuel à la formation - CPF : Compte personnel de formation.



Où trouver votre solde d'heures de DIF ? Votre solde est inscrit :

- soit sur votre bulletin de salaire de décembre 2014 ou de janvier 2015,
- soit sur une attestation fournie par votre employeur à cette période,
- soit sur votre dernier certificat de travail à ces dates *.

* impossible de remettre la main sur ces documents : rappelez votre ou vos employeur(s) sur la période concernée pour qu'il(s) vous fournisse(nt) un duplicata.

Comment transférer mes heures de DIF sur mon Compte personnel de formation ?

- Connectez-vous sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>
- Connectez-vous à votre espace (créez-le en suivant les instructions si ce n'est déjà fait).
- Saisissez le montant de votre solde DIF (arrondir à l'unité supérieure), puis téléchargez le justificatif.

Enregistrez, le montant sera crédité automatiquement sur votre compte.



Et si vous voulez en savoir plus sur [Le compte personnel de formation \(CPF\)](#)

La CFDT est très investie sur la Formation Professionnelle. La CFDT a négocié et signé le Protocole d'Accord de 2019. Pour plus d'information sur la formation professionnelle à la Sécu : [cliquez ici.](#)

Cfdt: TOUJOURS PREMIÈRE
Grâce à vous, la CFDT confirme sa 1^{re} place :
plus que jamais engagée à vos côtés !



Flashez pour nous rejoindre et adhérer

